

# Bordereau de signature

## DEC2017\_0223



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/12/2017	 Visa
actes actes-mairie, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	07/12/2017	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2017-12-07)	

Dossier de type : ACTES\_MAIRIE // decission\_mairie

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**

REF : CN/RE

DEC2017\_ 0223

**DECISION**

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2017/057 RELATIF A L'ORGANISATION DE SEJOURS CLASSES DE DECOUVERTES 2018 - LOTS 1 ET 2.**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** l'Ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics, notamment les articles selon les articles 4, 32 et 42-2° ,

**VU** le Décret du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics, notamment les articles 12, 27, 28 et 35-I-1° , portant sur les services spécifiques dont les services administratifs, sociaux, éducatifs et culturels et soins de santé,

**VU** le Décret du 12 avril 2017 portant diverses dispositions en matière de commande publique,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération N°DEL2017\_0200 du Conseil Municipal du 10 novembre 2017 portant délégations au Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

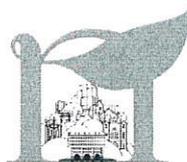
**VU** le dossier de consultation des entreprises portant sur le marché public de services n°2017/057 relatif à l'organisation des classes de découvertes 2018, alloti comme suit :

-Lot n°1 : Accueil de 3 classes de CM1/CM2 (22 élèves) et de CM2 (26 élèves) de l'école du Bois de la Grange, et de CM2 (30 élèves) de l'école Jules Ferry - Région Alpes du Nord.

-Lot n°2 : Accueil de 2 classes de CM1/CM2 (24 élèves) et de CM2 (24 élèves) de l'école des Tilleuls - Région Aude.

**VU** l'avis d'appel public à la concurrence mis en ligne, concomitamment avec le dossier de consultation des entreprises susvisé, le 06 octobre 2017, sur la plateforme de dématérialisation de la Ville sous la référence n°525163, et publié sur le site du MarchésOnline sous la référence n°3180350,

1/3



Suite de la décision N°2017\_ **0223**  
portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/057

**VU** le rapport d'analyse des offres établi au regard des critères pondérés d'attribution des offres, à savoir le critère de la valeur technique pondéré à 60 % et le critère du prix pondéré à 40 %,

**CONSIDERANT** que quatre plis (dont trois par voie dématérialisée) ont été déposés dans le délai imparti (date et heure limites de remise des offres fixées au 25 octobre 2017 à 12h00), que toutes les candidatures ont été admises, et que dès lors, il a été procédé à l'analyse des offres : deux pour le lot n°1 et deux pour le lot n°2,

**CONSIDERANT** que les deux offres du lot n°1 et une offre du lot n°2 ne respectent pas les exigences formulées dans les documents de la consultation, et que dès lors ces offres sont déclarées irrégulières,

**CONSIDERANT** qu'au regard des critères pondérés d'attribution des offres susvisés, l'offre de l'association nationale TEMPS JEUNES pour le lot n°2 est économiquement avantageuse,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achat « Services sociaux et spécifiques » et de l'unité fonctionnelle 14.03.07 « organisation des séjours en classes d'environnement », et dont la valeur ne dépasse pas 750.000 € H.T., seuils des services spécifiques de l'article 28 du Décret n°2016-360 relatif aux marchés publics,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'Association nationale TEMPS JEUNES, sise 99 rue de Merlo à OULLINS (69600), le marché public de services n°2017/057-02 relatif à l'organisation de séjours classes de découverte 2018 - **Lot n°2** « Accueil de 2 classes de CM1/CM2 et de CM2 de l'école des Tilleuls » (48 élèves maximum), pour le prix unitaire de 774,50 € nets par élève, soit un montant global maximum de 37 176,00 € nets.

Le séjour se déroulera au Centre « l'Albatros » à Leucate dans l'Aude, du 04 au 13 avril 2018 (durée de 10 jours).

**ARTICLE 2 :** La procédure du lot n°1 « Accueil de 3 classes de CM1/CM2 et de CM2 de l'école du Bois de la Grange, et de CM2 de l'école Jules Ferry » est déclarée infructueuse.

2/3



Suite de la décision N°2017\_ **0223**  
portant sur la conclusion du marché public de services n°2017/057

**ARTICLE 3** : Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

**ARTICLE 4** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Madame la Comptable Publique de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 6** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le - 5 DEC. 2017



Le Maire,

Mathieu VISKOVIC.

Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	- 7 DEC. 2017
Affiché le	- 7 DEC. 2017
Notifié le	
Publié le	- 7 DEC. 2017

